

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS : Christian SCHOETTL, Maire, Emeline CORUS, Olivier LABURTHER, Adjoints, Etienne BERNOT, Isabelle ALAZARD, Tiberiu MATEESCU, Laurence FICAT, Anatole CARTIER, Angélique CARDOSO, Marion AUCLAIR, Audrey GERAULT, Célia BARRAU, Alexandre MAIRESSE.

Absents excusés :

Louis BERNOT donne pouvoir à Olivier LABURTHER

Jean-François LECLERCQ donne pouvoir à Christian SCHOETTL

La séance est ouverte à 20H45

Secrétaire de séance : Madame Célia BARRAU

Lecture du compte-rendu du 26 juin 2026, adopté à l'unanimité

La séance est suspendue, Monsieur Swan vient présenter son projet de Vigne à Mulleron

DELIBERATION :

- Délégations consenties au Maire
- Budget communal – décision modificative n°1
- Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2028-2031
- Cession de terrains entre les Consorts Reille et la commune de Janvry
- Accord de cession de terrain entre la Commune de Janvry et Madame Anaïs Lasne
- Cession d'une parcelle communale
- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité de défenses des communes riveraines de l'aéroport d'Orly

FINANCES :

La commune a perçu :

- 5375€ de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour la rénovation thermique du bâtiment accueillant l'école de Janvry
- 3952€ de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'opération de passage en autoconsommation à la petite ferme de Janvry
- 1770,08€ de Suez pour le reversement de la contre-valeur performance eau pour la période de novembre 2025 à avril 2026
- 47206,34€ de l'Etat au titre du fonds départemental de péréquation des droits de mutation
- 5431€ au titre de la dotation biodiversité et aménités rurales

Une décision modificative est votée notamment pour le remboursement de deux échéances de prêt pour l'acquisition du chariot télescopique, les frais de dossier de la ligne de trésorerie ainsi que des ajustements de crédits en fonctionnement.

Le CIG de la Grande Couronne propose aux collectivités de son ressort, de participer à un groupement de commandes pour leur contrat d'assurance IARD (*Incendie, Accidents, et Risques Divers*). Ceux-ci permettent aux collectivités de souscrire une assurance pour leurs biens, leur responsabilité civile, leurs véhicules, leur protection juridique et leur protection fonctionnelle.

Les garanties arrivant à leur terme en décembre 2027, le service Conseil en assurances renouvelle la procédure de consultation pour permettre aux collectivités d'une part, de confier l'organisation de la mise en concurrence des contrats au CIG et, d'autre part, de leur faire bénéficier d'une mutualisation des coûts.

Les collectivités adhérentes pourront remettre en concurrence leur marché public d'assurance et de nouvelles collectivités pourront intégrer le groupement.

Les contrats d'assurances conclus à l'issue de cette procédure prendront effet le 1er janvier 2028 pour une durée de 4 ans.

Les collectivités ayant délibéré et souhaitant souscrire aux garanties pourront le faire à l'issue de la présentation des résultats.

RH :

Service administratif :

L'offre d'emploi pour le remplacement de notre secrétaire générale de mairie a été publiée sur emploi territorial et à la CCPL.

Service périscolaire :

Les contrats des agents périscolaires ont été renouvelés pour la rentrée.

ECOLE :

Les effectifs de la rentrée scolaire 2026-2027 sont arrêtés à 56 élèves :
4PS, 8MS, 7GS, 13CP, 6CE1, 8CE2, 6CM1, 4CM2

La Fête de la pomme est habituellement organisée courant septembre : il se pourrait que cet événement n'ait malheureusement pas lieu cette année suite à une pénurie de pommes.

URBANISME :

- Déclaration préalable déposée par Monsieur Hugues pour un changement de toiture et fenêtres de toit à l'identique (8, rue du Marchais) ;
- Accord sur déclaration préalable déposée par Monsieur Chalié pour un changement de deux fenêtres de toit (18 rue des Gâtines) ;
- Accord sur déclaration préalable déposée par Total Energies pour l'installation d'une réserve incendie aérienne (instruction DDT) ;
- Déclaration préalable déposée par Monsieur Hayet pour la construction d'une piscine et l'agrandissement d'une terrasse (10, allée des Merisiers).

Afin de pouvoir simplifier les accès aux terrains rue des Bezelles, la commune va acquérir une partie des parcelles B178 et B179 appartenant aux Consorts Reille, pour une surface de 165m². Parallèlement, les Consorts Reille s'engagent à poser une clôture et un portail.

Les frais de bornage resteront à la charge de la commune de Janvry.

La commune a reçu une proposition d'achat d'une partie de la parcelle B495p, d'une surface de 28 m² par Madame Anaïs LASNE (6, rue des Bezelles). L'offre est acceptée par les élus.
Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

TRAVAUX :

Une intervention a été programmée pour la réparation d'une fuite sur le pont de Mulleron. Cofiroute et la SNCF ont été contactés.

L'installation de la fontaine d'Astérix est reportée en novembre.

Un grand nettoyage par une entreprise professionnelle et des travaux d'entretien ont eu lieu durant l'été à l'école.

La toiture de l'école est entièrement réparée.

Un projet d'agrandissement du centre équestre est présenté par Marion Auclair.

COMITE DES FETES :

La saison du bar de la plage s'est terminé ce week-end. La soirée de clôture a eu lieu le 29 août. Le feu d'artifice, déjà reporté une première fois, a également été refusé par les services de la Préfecture du fait de la sécheresse.

DIVERS :

Le Maire expose aux élus la volonté des communes riveraines de l'Aéroport d'Orly de défendre leurs intérêts face aux enjeux aéroportuaires.

A ce titre, des représentants doivent être désignés pour la commune de Janvry au sein de l'association Comité de Défense des Communes Riveraines de l'Aéroport d'Orly : Christian Schoettl est désigné titulaire et Jean-François Leclercq suppléant.

Le Jambo Run passera par Janvry le 12 septembre prochain.

Passage également de la randonnée Coteaux et Vallées le dimanche 13 septembre.

Un concert Quatuor ukrainien est programmé le 03 octobre à la petite ferme.

La séance est levée à 22H58

LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE

LE LUNDI 05 OCTOBRE 2026 A 20H45